



PROCÈS-VERBAL DE LA 1ÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CERCLE DES AMIS AFS (4 PAGES)

Date : 5 décembre 2009

Heure : de 18h à 19h30

Lieu : Collège des Bernardins (Paris IV)

Sur convocation préalable transmise par internet, la première Assemblée Générale Ordinaire du "Cercle des Amis AFS" s'est tenue le samedi 5 décembre 2009, de 18h à 19h30 dans le Petit Auditorium du Collège des Bernardins, 18 rue de Poissy, Paris 5ème.

- 39 membres-adhérents à jour de leur cotisation étaient présents.
- 3 adhérents avaient transmis leur pouvoir à un des membres du bureau provisoire.

Tout d'abord, ont été élus, à l'unanimité:

- Président de séance: Jean-Michel Sicre
- Secrétaire de séance: Maximilien Marxer

L'ordre du jour était le suivant :

1. Présentation du « Rapport Moral »
2. Présentation du « Rapport Financier »
3. Vote de trois résolutions :
 - a. approbation du rapport moral
 - b. approbation du rapport financier
 - c. élection des 9 administrateurs

1. Rapport Moral :

Jean-Michel Sicre, Président provisoire du Cercle, fait tout d'abord un **historique** en rappelant à quel point le désir des anciens "partants" d'AFS de disposer de leur propre association afin de maintenir les liens entre eux, est ancien :

- déjà en 1965 a été créée une "Association Nationale des Returnees" ;
- depuis 1999, à l'initiative de Greta Vigan, un déjeuner annuel, dit "de la Saint-Nicolas" réunit une soixantaine d'anciens et amis ;
- certaines promotions organisent des réunions (ex: la promotion 1961-62 en 2003);
- en 2005 enfin, Maximilien Marxer, jeune rentrant, crée une "Association Nationale des Anciens Partants d'AFS". A la demande de la Fédération AFS-VSF qui souhaite qu'une telle association s'ouvre également aux familles d'accueil et aux sympathisants d'AFS, un groupe de travail est rassemblé, fin 2008, par Michèle Nepveu (Secrétaire Générale d'AFS-VSF) et Maximilien Marxer afin de rédiger les statuts d'un "Cercle des Amis de l'AFS". Ceux-ci sont définitivement adoptés le 15 mai 2009 par une Assemblée Constituante d'une douzaine de membres. Ils sont

déposés le 29 mai 2009 à la Préfecture de Police de Paris.

L'"Association des Anciens Partants" est dissoute le 9 juin 2009 et son solde bancaire (330 euros) transféré sur le compte du Cercle, ouvert auprès du Crédit Mutuel.

Par ailleurs un accord tripartite est signé entre le Cercle, la "Fédération AFS-VSF" et "AFS-IP", pour permettre au Cercle d'utiliser la marque déposée "AFS" et son logo.

Les statuts du Cercle devront toutefois faire l'objet de révisions de détail, qui seront soumises à l'approbation de la prochaine AG, afin de tenir compte de modifications apportées lors de l'enregistrement ainsi que du changement du nom en "Cercle des amis AFS", à la demande d'AFS-VSF.

Le **nom** de "Cercle" a été choisi pour renforcer le côté convivial de l'association. Le qualificatif "des Amis" indique bien qu'il est ouvert à tous les sympathisants (sous réserve d'acceptation par le CA), et "AFS" (et non "de l'AFS") parce que l'appellation "American Field Service", trop connotée américaine, n'est plus utilisée depuis la création des programmes multi-nationaux dans les années 1970.

Le Cercle est **indépendant** de la Fédération AFS-VSF. Il ne peut en effet être affilié à la Fédération telle qu'elle est définie par ses actuels statuts, c'est à dire regroupant des associations opérationnelles qui disposent, lors de l'AG nationale, d'un nombre de voix proportionnel au nombre de leurs adhérents. De plus, il n'a pas pour vocation de s'immiscer dans le fonctionnement opérationnel d'AFS-VSF, même si une de ses missions est bien de lui apporter aide et soutien.

Les cinq principaux **buts** du Cercle sont:

1. Rassembler en France l'ensemble des personnes qui, à un titre ou un autre, ont été associées aux programmes et aux activités d'AFS,
2. Apporter à la Fédération AFS-Vivre Sans Frontière un soutien ponctuel grâce à l'expertise de ses membres,
3. Coopérer avec la Fédération pour mieux faire connaître AFS en France,
4. Entretenir la mémoire d'AFS et de son histoire, et faire partager ses valeurs,
5. Organiser pour ses membres, des activités et manifestations, culturelles ou autres, présentant un lien avec AFS.

Les **actions** concrètes qu'il pourra mener sont par exemple:

1. Constituer un annuaire à jour (comme le pratiquent couramment toutes les grandes écoles)
2. Organiser des manifestations exceptionnelles pour contribuer au prestige et au rayonnement d'AFS (ex: colloque avec les Benardins, l'an prochain, sur "le dialogue interculturel et interreligieux dans les échanges internationaux de jeunes")
3. Proposer à ses membres des événements culturels, touristiques, festifs (ex: déjeuner de la Saint-Nicolas, réunions de promotions, rencontres avec les organisations similaires en Europe)

4. Apporter des témoignages concrets de l'expérience AFS auprès de candidats potentiels
5. Participer activement à certaines commémorations (ex: le centenaire en 2014 de la création d'AFS)
6. Quand nous en aurons les moyens financiers, offrir des bourses, financer des investissements pour AFS-VSF (mobilier, matériel informatique,..), etc. Cette liste non-exhaustive sera enrichie par les propositions de chacun. Il est clair que le Cercle ne doit en rien concurrencer les actions d'AFS-VSF, en particulier dans la recherche de fonds. Au contraire il doit être un "plus" pour AFS en France, faire des choses que la Fédération AFS-VSF ne peut réaliser elle-même.
7. Créer un site internet interactif dédié aux amis AFS.

La séance de **questions/réponses** qui suit, porte principalement sur la confidentialité des informations personnelles contenues dans le fichier accessible sur le site du Cercle (www.cercleafs.fr). Il est donc rappelé que seuls les membres du Cercle ont accès à cet annuaire et que les informations qui leur sont accessibles sont :

- nom
- prénom
- année de départ
- destination
- catégorie (ancien, famille d'accueil, ami)

Seul le "webmaster" (Maximilien Marxer) peut modifier ces données, en plus de chaque membre qui peut, bien sûr, renseigner son propre profil. AFS-VSF a transmis au Cercle un certain nombre de fichiers ("partants" jusqu'en 2002, familles d'accueil jusqu'en 2002, participants au Soixantenaire, participants aux "déjeuners de la Saint-Nicolas"), d'où le grand nombre de "noms" disponibles (plus de 9000). Mais le nombre de doublons, de données périmées, erronées ou inexploitables, est considérable.

La limitation à une ancienneté d'au moins 7 ans des "noms" transmis par AFS-VSF est motivée, paraît-il, par des raisons légales mais aussi pour répondre à la crainte de certains, de voir des jeunes bénévoles délaisser leurs associations locales en faveur du Cercle.

Le Cercle a pour objectif de rendre cet annuaire utile (donc à jour) et accessible au plus grand nombre, dans le respect des obligations légales et du droit de chacun de disposer des informations le concernant.

Toutes les suggestions d'amélioration de la présentation et du fonctionnement du site-internet ont été notées et seront prises en compte. Nous n'en sommes qu'au tout début et le travail est considérable.

2. Rapport financier:

Michel Debaig, Trésorier provisoire, présente les principaux **chiffres pertinents**:

- Nombre de membres au 4/12/2009: 48, dont 9 "bienfaiteurs" et 1 "donateur"
- Cotisation moyenne: 48 euros
- Coût de la location des locaux des Bernardins (seule dépense importante à ce jour): 2100 euros (hors cocktail)
-

Les ressources financières du Cercle sont les cotisations, les dons et le bénéfice éventuel des manifestations organisées par le Cercle... comme celle du 5 décembre (qui en fait se traduira plutôt par un déficit de l'ordre de 2000 euros, le nombre de participants ayant été sensiblement inférieur à celui que nous avons espéré).

Compte tenu de ce déficit mais aussi des inscriptions de dernière minute ou encore à venir, la situation financière nette du Cercle sera, en fin d'année, positive de quelques centaines d'euros... insuffisant pour entreprendre des actions d'envergure.

L'appel à recruter de nouveaux membres est donc pressant; si chacun d'entre nous ramène 2 nouveaux, cela signifie 2000 euros minimum de plus dans notre caisse... et de véritables possibilités d'actions.

En réponse à une **question**, il est rappelé que le montant de la cotisation (20 euros pour un membre d'AFS-VSF; 50 euros pour un non-membre) a été fixé de manière à ne pas "concurrencer" les associations locales d'AFS-VSF. Il est toutefois précisé qu'une cotisation de 50 euros ne fait pas l'objet d'un reversement de 30 euros en faveur d'AFS-VSF, à la fois parce que nous ne saurions à quelle association locale les verser et surtout parce qu'il ne nous appartient pas de décider si un membre du Cercle souhaite être également membre d'AFS-VSF ou non.

3. Vote des résolutions:

3.1. Approbation du Rapport moral :

Le rapport moral est **approuvé à l'unanimité moins une abstention**.

3.2. Approbation du rapport financier :

Le rapport financier est **approuvé à l'unanimité**.

3.3. Election des Administrateurs:

Il y a 9 postes d'administrateurs à pourvoir.

12 personnes ont fait acte de candidature avant le 4/12/09, minuit, mais seules 9 d'entre elles avaient maintenu leur candidature à l'ouverture de l'AG :

- Michel Debaig
- Jacques Manseau
- Maximilien Marxer
- Marie-Christine Millequand

- Michèle Ruffat
- Lorraine Seydoux
- Jean-Michel Sicre
- Françoise Szigeti
- Geniève Tuffreau

Chacun des candidats se présente brièvement, puis la liste est soumise à un vote groupé et **acceptée à l'unanimité**.

Sachant que le mandat est de 3 ans et que 3 postes doivent être renouvelés chaque année, 3 postes pourvus en 2009 devront être déjà renouvelés en 2010. Ils seront déterminés par tirage au sort entre les 9 administrateurs.

En **conclusion** de l'AG, Jean-Michel Sicre insiste encore une fois sur le fait que le "Cercle des Amis AFS" existe enfin bel et bien, mais qu'il ne sera que ce que ses membres feront en sorte qu'il soit. C'est à nous de prouver son utilité et de convaincre ainsi ceux qui hésitent encore à nous rejoindre.